# Déclaration de cession (vendeur)

Liste des documents à apporter au magasin

- ☐ Certificat de cession cerfa 15776
- ☐ Carte grise barrée avec la date et l’heure de la vente, signée
- ☐ Certificat de situation administrative (non-gage) de moins de 15 jours
- ☐ Contrôle technique de moins de 6 mois à remettre à l’acheteur si le véhicule y est soumis
- ☐ Pièce d’identité et permis de conduire (obligatoire)
- ☐ Mandat d’immatriculation cerfa 13757 (signé sur place si besoin)

**Ce qu’on fait pour vous**

On déclare la vente pour vous et on vous remet l’accusé d’enregistrement et le code de cession.

Justificatif de domicile et contrôle technique : moins de 6 mois. Hébergé chez un proche ? Attestation d’hébergement à télécharger sur automagdenain.com/documents.html

**AUTOMAG · 5 boulevard Caraman, 59220 Denain**

Service carte grise : lun–ven 9h–11h45 · 14h–17h45 · sam 9h–11h45 · contact@automagdenain.com